



Conflit familial suite à succession

Par **noumi**, le **17/05/2010** à **16:31**

Suite à un conflit familial (décès de mon Père et crainte de mon frère d'être lésé dans le cadre de la succession faite légalement par notaire de famille. Mon Frère se fait d'ailleurs assister par un avocat. Nous sommes sans nouvelle de lui depuis bientôt 6 mois. Notre mère âgée de 86 ans est meurtrie par le silence de son fils (non joignable). Pensez vous qu'un courrier adressé à mon frère en passant par son avocat lui sera bien remis? ou est-ce que l'avocat n'est tenu de répondre qu'à un confrère? que faire pour avoir des nouvelles (la médiation sera refusée par lui)?

merci d'avance

merci de me contacter par mail